

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Sebourg,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour sécuriser et faciliter les travaux dans le cadre de la boucle de l'Aunelle au niveau du carrefour avec les rues des Vérimetz, du Triez et du Moulin le 17 juillet 2023 et pour la durée des travaux, et pour éviter tout accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : Durant les travaux, une partie de la rue du Triez (du carrefour jusqu'à l'intersection avec la rue Caplette), une partie de la rue du Moulin (du carrefour jusqu'à l'intersection avec la rue Caplette) et une partie de la rue des Vérimetz (du carrefour jusqu'à l'intersection avec la rue de la Planche Genain) seront barrées à la circulation. Des déviations seront mises en place par les rues suivantes : de Baisieux, des Vérimetz vers la rue Colin, Laby. L'entrée et la sortie de la résidence Saint Exupéry et de la rue de la Planche Genain seront interdites même aux riverains.

ARTICLE 2 : Une pré-signalisation sera mise en place dans les rues suivantes : du Triez, du Moulin, des Vérimetz.

ARTICLE 3 : La mise en œuvre et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise JEAN LEFEBVRE à Douai.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de la société NETREL à Saint-Saulve ;
- Monsieur le Directeur de TRANSVILLES à Saint-Saulve ;
- Monsieur le Directeur de Arc En Ciel à Aulnoye-Aymeries ;
- Monsieur le Directeur de l'entreprise JEAN LEFEBVRE à Douai.

Publié sur le site Internet
le 13.07.2023



L'Adjoint délégué,
Didier LENNE